



N° 119 - 23 septembre 2020 - 15 h 30

État de situation

La mise à jour quotidienne des données et de l'état de situation régional est réalisée du lundi au vendredi sur le site Web du CIUSSS.

> Voir l'état de situation sur le site Web

santesaglac.gouv.qc.ca



Groupe officiel Facebook



Table des matières

Actualité	1
Bilan DPJ 2020 : Plus forts ensemble!	1
COVID-19	2
Matériel de préleveur	2
Port de la protection oculaire obligatoire dès le 28 septembre	3
Mise à jour Boîte à outils pour l'intervention psychosociale en contexte de pandémie COVID-19	4
Prévention et contrôle des infections	4
Registre régional Fit test N95	4
Info-Travaux Équipements Infrastructures	4
Intervention réseau planifiée Hôpital de Chicoutimi Chaufferie et Aile H	4
RAPPEL Hôpital de Chicoutimi Essai en charge des génératrices 24 septembre 2020	4

Actualité

Bilan DPJ 2020 : Plus forts ensemble!

Confrontées, en fin d'année, à l'amorce de la pandémie de COVID-19, les DPJ ainsi que leurs équipes ont dû rapidement adapter leur offre de services et leurs pratiques pour continuer de répondre aux besoins des enfants, des jeunes et de leur famille.

« Plus forts ensemble! », est le thème choisi pour ce 17^e bilan qui veut mettre en lumière l'importance du travail en partenariat et rendre hommage à ses artisans.

La volonté d’assurer une réponse sensible et de qualité aux besoins des enfants et de leur famille incite tous les jours de nombreuses personnes et autant d’organismes à travailler en étroite collaboration. Les DPJ partagent cette volonté, convaincues qu’une action concertée, novatrice et portée par des valeurs et une vision commune ne peut que nous rendre plus forts collectivement dans la réalisation de notre mission de protection des enfants.

« J’aimerais remercier sincèrement et chaleureusement les intervenants en protection de la jeunesse qui, malgré la pandémie et le confinement, n’ont jamais cessé de visiter les enfants et les familles, et ce, malgré leurs propres inquiétudes et souvent sous la pression de leurs proches. Ils ont démontré une capacité d’adaptation exceptionnelle et ont joué un rôle déterminant dans le maintien du filet de protection sociale autour de ces familles.

Dans le même ordre d’idée, je tiens également à remercier les éducateurs et les éducatrices des centres de réadaptation qui, pendant les semaines de confinement où les jeunes sont demeurés au centre sans contact physique avec leurs parents et amis, étaient au premier plan quotidiennement pour supporter les jeunes, les rassurer et les encourager. »

- Caroline Gaudreault, directrice de la protection de la jeunesse/directrice provinciale

[> Pour consulter le Bilan DPJ régional complet](#)

[> Pour regarder la conférence de presse](#)

COVID-19

Matériel de préleveur

Pour faire suite à l’annonce de la deuxième vague, le laboratoire souhaite faire quelques mises au point pour faciliter la gestion des prélèvements de SARS-CoV-2, afin de répondre adéquatement aux besoins populationnels et hospitaliers.

En plus de l’autocollant de couleur (rouge, jaune, vert ou gris), à compter de maintenant, nous demandons au personnel préleveur d’inscrire la priorité « M » sur le tube avec un crayon marqueur permanent.

Afin d’optimiser nos plateformes analytiques de Dolbeau, Roberval, Alma et Jonquière ainsi que celles à haut débit de Chicoutimi, nous vous prions d’utiliser le matériel de prélèvements en fonction du type de priorité.

Milieu de transport salin (SAP 5-7882) Écouvillon à plumeau adulte (SAP 2-23439)		
M1	M4	M10
M2	M8	M11
M3	M9	M12

Milieu de transport pour dépistage COVID (SAP 5-7872) Écouvillon à plumeau adulte (SAP 2-23439)				
M5	M13	M16	M19	M22
M6	M14	M17	M20	
M7	M15	M18	M21	

[> Consulter la Grille de priorisation – Demandes d’analyses SARS-CoV-2](#)

[> Consulter la note de service](#)

Port de la protection oculaire obligatoire dès le 28 septembre

Depuis le début de la pandémie, plusieurs mesures, notamment les EPI, ont été mises en place afin de protéger le personnel et les usagers, mais également afin de limiter la propagation de la maladie. Nous vous informons qu’à partir du lundi 28 septembre, le port d’une protection oculaire sera obligatoire pour **tous les employés du CIUSSS se trouvant à moins de 2 mètres d’un usager et en l’absence d’une barrière physique***. Et ce, peu importe le type de clientèle, la nature de l’intervention, ou en contexte de soins ou non.

*La protection oculaire n’est pas nécessaire pour circuler dans les corridors. Pour déterminer si vous devez porter une protection oculaire, [cliquez ici](#).

Ceci s’applique même en présence d’usagers asymptomatiques, peu importe le contexte (en établissement, en ambulatoire, à domicile, etc.) et ce, dans toutes les zones (froide, tiède et chaude). Les mesures de prévention des infections lors de cas symptomatiques doivent être appliquées (ex: précautions additionnelles).

Afin de permettre à l’ensemble des équipes impactées de prendre les mesures nécessaires lors de l’application de cette règle de la Commission des normes, de l’équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), un délai de deux semaines sera accordé à partir de la date de mise en application, soit à partir du 28 septembre prochain.

IMPORTANT : Les protections oculaires (lunettes ou visières) sont réutilisables. Maximum d'une protection oculaire par employé.

Nous vous invitons à communiquer avec votre gestionnaire pour plus de précision au besoin ou consulter la section du coffre à outils SST sur l’intranet régional dans la section « Santé et sécurité au travail », sous « Coffre à outils SST » ou en cliquant [sur ce lien](#).

Mise à jour | Boîte à outils pour l'intervention psychosociale en contexte de pandémie COVID-19

La mise à jour de la Boîte à outils est maintenant disponible via l'Intranet du CIUSSS. Les nouveautés qui s'y retrouvent apparaissent en caractères gras afin de faciliter l'accessibilité. Elle sera mise à jour mensuellement. Bonne lecture!

[> Accéder à la boîte à outils](#)

Prévention et contrôle des infections

Registre régional | Fit test N95

Le Service du développement organisationnel et de la prévention des risques en milieu de travail (SST) désire vous informer que dorénavant, les anciens registres de fit tests sont intégrés au registre régional. Il n'y a maintenant qu'un seul registre à consulter afin de vérifier si l'employé a réussi son test, quand et sur quel modèle de masque N95.

Le registre est disponible dans l'intranet dans la section « Santé et sécurité au travail-SST », sous « Documentation », « Protection respiratoire » ou en cliquant sur [ce lien](#).

Info-Travaux | Équipements | Infrastructures

Intervention réseau planifiée | Hôpital de Chicoutimi Chaufferie et Aile H

Date de l'intervention : Mardi 29 septembre 2020 à 7 h 15

Secteur touché par l'intervention : Chaufferie et aile H de l'hôpital de Chicoutimi

Impact : Si à 7 h 15 votre poste de travail n'a plus accès au réseau informatique, vous devez le redémarrer et il sera de nouveau fonctionnel une fois le redémarrage complété. Une simple fermeture de session ne suffit pas, le poste doit être complètement redémarré.

[> Consulter la note de service complète](#)

RAPPEL | Hôpital de Chicoutimi | Essai en charge des génératrices | 24 septembre 2020

Afin d'assurer la sécurité de nos installations, nous devons procéder à une vérification de notre système d'alimentation électrique d'urgence. Cette vérification se traduit par une mise hors tension planifiée ayant comme conséquence un fonctionnement temporaire de l'hôpital sur les génératrices d'urgence.

À cet effet, veuillez prendre note que la prochaine mise hors tension de l'Hôpital de Chicoutimi est prévue ce jeudi 24 septembre 2020, de 18 h à 21 h. Par la même occasion, nous procéderons à une maintenance sur les systèmes électriques.

[> Consulter la note de service complète](#)

L'infolettre est publiée par le Service des communications et des affaires gouvernementales.

Vous avez des sujets à proposer?
Écrivez-nous à communications.ciusss02@ssss.gouv.qc.ca.

© CIUSSS du Saguenay–Lac-Saint-Jean

PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS (PAE)

Tu vis de l'anxiété ou une situation personnelle ou professionnelle difficile?
Tu sens que tu as besoin d'aide et tu veux en parler?
Appelle le Programme d'aide aux employés (PAE). C'est un service gratuit et confidentiel.

418 690-2186